



LE DEVENIR DU SITE HISTORIQUE DES ARCHIVES NATIONALES À PARIS DANS LE CADRE DU PROJET CAMUS : NOUS ATTENDONS MIEUX ! 23 MAI 2017

À la suite de l'avis favorable du Conseil Immobilier de l'État [CIE] et de sa validation par le Secrétariat d'État au Budget, le ministère de la Culture et de la Communication a officiellement lancé en mai 2016 le projet **CAMUS 2019**, qui vise au regroupement de l'ensemble des services de l'administration centrale du ministère sur 3 sites : Bons-Enfants, Valois et le Quadrilatère des Archives nationales. **Si les organisations syndicales CFTC – CGC sont favorables au maintien de l'administration centrale du ministère sur des emprises parisiennes, elles affirment que ce regroupement ne doit pas se faire au détriment des Archives nationales** : elles défendent les besoins immobiliers des Archives nationales sur leur site historique de Paris pour que celles-ci puissent accomplir décentement leurs missions.

Le **10 mai 2017**, le **projet de schéma directeur immobilier** du site parisien des Archives nationales a été présenté à vos représentants du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail [CHSCT] des Archives nationales. Ce projet présente des différences notables avec les conclusions du rapport Magnien-Notari de 2013. Nous en avons fait une lecture critique et avons exprimé nos demandes de révision en profondeur de celui-ci, notamment par un tract intersyndical daté du 28 août 2015.

NOS ATTENTES ONT-ELLES ÉTÉ PRISES EN COMPTE ? PARTIELLEMENT SEULEMENT !

1) Locaux de conservation

Besoins en métrage linéaire : les besoins de redéploiement des fonds d'Ancien Régime ont été affinés, et ceux de l'accroissement des fonds à la suite de la collecte des archives des notaires de Paris ont été pris en compte jusqu'à l'année 1965 (collecte jusqu'en 2040). La Bibliothèque historique n'a pas été oubliée cette fois-ci et son métrage inclut l'accueil des collections de la bibliothèque du site de Fontainebleau. En comprenant les besoins de la zone tampon pour la collecte des archives des notaires, les besoins de capacité des Archives nationales sont estimés dans le schéma directeur à **73 kilomètres linéaires**, auxquels s'ajoutent les espaces pour les fonds des cartes et plans et des collections du Musée des Archives nationales. **Cette estimation nous paraît plus conforme aux besoins que la précédente** (66 kilomètres linéaires dans le rapport Magnien-Notari).

Conditions de conservation : nos organisations syndicales avaient tiré la sonnette d'alarme sur cet aspect du projet précédent, qui maintenait la conservation de fonds patrimoniaux dans les sous-sols inondables et dans des combles exposés à un risque d'incendie majeur. **Notre revendication a été entendue : plus aucun document d'archives ne sera conservé dans ces locaux à risques majeurs.**

Quant à l'amélioration des conditions de conservation dans les magasins adaptés, des travaux de remises aux normes sont prévus à tous les étages des Grands Dépôts Napoléon III. Des travaux d'intervention structurelle sont envisagés dans tous les autres dépôts : Louis-Philippe (rayonnages auto-portants sur 2 niveaux ou rayonnages mobiles), Braibant et Chamson (rénovation complète des rayonnages et création de planchers à Braibant), Rohan, Guerre, Affaires étrangères (création de planchers, rayonnages mobiles). Remise aux normes et, **surtout, remplacement de rayonnages compacts obsolètes, retour des bâtiments Guerre et Affaires étrangères dans le périmètre des Archives nationales : il y a du progrès !**

MAIS ATTENTION ! CETTE CAPACITÉ DE 73 KILOMÈTRES LINÉAIRES NE PEUT ÊTRE ATTEINTE QU'EN RECOURANT À DES RAYONNAGES DE 8 TABLETTES (hauteur de dernière prise : 2,55 m, inaccessible sans monter sur des marches) AU LIEU DE 6 TABLETTES (hauteur de dernière prise : 1,85 m), CE QUI N'EST PAS CONFORME AUX NORMES ! INCONGRU POUR DES ESPACES REMIS À NEUF !
→ IL MANQUE TOUJOURS DES ESPACES DE CONSERVATION POUR RÉPONDRE AUX BESOINS ET AUX NORMES DES ARCHIVES NATIONALES.

2) Espaces de travail

Reprise de la collecte par le Minutier central : la reprise de la collecte des archives des notaires de Paris par le département du Minutier central a permis de déterminer la typologie et le volume des espaces nécessaires de cette activité considérable : un espace de déchargement communiquant directement avec une zone de traitement, un magasin de transit permettant un stockage provisoire avant reconditionnement, une zone de traitement comprenant un espace de dépoussiérage et un espace de traitement scientifique. Le schéma directeur propose de placer cet ensemble dans le **bâtiment Affaires étrangères** et à l'entresol au-dessus de la Menuiserie. **Cette configuration présente des contraintes fonctionnelles fortes** ! Elle implique l'ouverture de la ruelle de la Roche pour permettre l'arrivée des fonds – et cette localisation limitera fortement la capacité des camions de livraison par la rue Vieille-du-Temple ; la programmation rapide de la reconstruction intérieure du bâtiment avec la création de planchers ; la création rapide d'un nouveau monte-charges pour assurer la circulation vers les espaces de conservation définitive ou vers la salle de lecture. Cette localisation, très éloignée des bureaux du département, extrêmement contraignante, ne fait que compliquer les conditions de travail des personnels. **Une autre hypothèse de localisation s'impose : la zone Boisgelin (Temple/Quatre-Fils), qui réunit toutes les conditions favorables** : utilisation du quai de déchargement existant, proximité des bureaux, zones de stockage transitoire et de traitement accessibles et compacts, circulations aisées avec les autres espaces de conservation et la salle de lecture.

POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS DU DÉPARTEMENT DU MINUTIER CENTRAL DES NOTAIRES, ORGANISER DE FAÇON EFFICACE ET RATIONNELLE LE TRAITEMENT DES ARCHIVES NOTARIALES, **UNE SEULE SOLUTION : AFFECTER BOISGELIN (TEMPLE/QUATRE-FILS) AUX ARCHIVES NATIONALES !**

Installation du département de l'Archivage électronique et des archives audiovisuelles [DAEAA] : La fermeture du site de Fontainebleau impose le transfert du département de l'Archivage électronique et des archives audiovisuelles sur le site de Paris, à proximité de l'équipe projet ADAMANT chargée de la mise en œuvre de la nouvelle plate-forme d'archivage électronique. Une **solution cohérente et fonctionnelle** est proposée au rez-de-chaussée du CARAN, dans des locaux actuellement non ouverts au public.

Regroupement des ateliers : dispersés aujourd'hui aux quatre coins du site, les ateliers de conservation préventive, de reliure-restauration, des sceaux, et l'atelier de photographie sont regroupés dans une même zone fonctionnelle, en écho à l'expérience concluante du site de Pierrefitte-sur-Seine. **Cela répond aux attentes des professionnels**. Ce regroupement nécessite dans certains cas une adaptation par l'acquisition de matériels ou d'équipements spécifiques, notamment pour l'atelier de photographie : **il ne faut pas seulement des espaces, mais aussi des outils** !

3) Musée des Archives nationales et activités scientifiques et culturelles

Espace pour les expositions temporaires : la demande précédemment portée de compléter les espaces du parcours permanent par une salle d'expositions temporaires trouve une solution dans la reconversion du rez-de-chaussée du bâtiment Braibant en salle d'un volume de double hauteur, avec une salle de régie directement accessible au sous-sol. Les réserves des collections du Musée sont rationalisées et trouvent un espace au rez-de-chaussée du bâtiment Louis-Philippe, facilement accessible. Des solutions **fonctionnelles cohérentes** sont donc apportées par ce projet.

4) Circulations

La gestion des circulations dans les sous-sols doit appeler la plus grande vigilance. **Comment assurer la sécurité des fonds patrimoniaux des Archives nationales avec l'ouverture de ces circulations à des services extérieurs ?**

> **LES ESPACES NÉCESSAIRES AUX MISSIONS DES ARCHIVES NATIONALES SONT TOUJOURS INSUFFISANTS ! IL EST INDISPENSABLE DE LAISSER AUX ARCHIVES NATIONALES L'HÔTEL DE BOISGELIN ! PRIORITÉ AUX MISSIONS DES ARCHIVES NATIONALES SUR LEUR PROPRE SITE HISTORIQUE !**

> **NOUS CONSIDÉRONS QUE LA PROGRAMMATION FONCTIONNELLE PROPOSÉE APPORTE DE LA COHÉRENCE ET UN CERTAIN NOMBRE DE SOLUTIONS INTÉRESSANTES POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS ET D'ACCUEIL DES PUBLICS. MAIS CES PROPOSITIONS SONT ENCORE À APPROFONDIR AVEC LES PERSONNELS CONCERNÉS !**

UN SCHÉMA DIRECTEUR, MAIS DES TRAVAUX D'URGENCE !

Les bâtiments Temple et Quatre-Fils, actuellement occupés par les fonds du Minutier central des notaires de Paris, présentent des risques structurels majeurs pour la préservation des collections : il est urgent de les déménager !

Les éléments de planning correspondant à la programmation fonctionnelle du schéma directeur ne sont pas encore établis, mais d'ores et déjà nous pouvons affirmer qu'il y a **des pré-requis absolus** pour procéder à l'ensemble des redéploiements de services et de transfert des fonds patrimoniaux dont les Archives nationales ont la charge :

- **la réfection de la toiture du CARAN, attendue depuis des années ;**
- **la rénovation des bâtiments de conservation Braibant, Chamson, et des Grands Dépôts.**

<p>LES ARCHIVES SONT PRÉCIEUSES ET FRAGILES, LES DÉMÉNAGER EST UN TRAVAIL CONSIDÉRABLE, IL EST IMPÉRATIF DE NE PAS MULTIPLIER LES DÉPLACEMENTS DES FONDS ! LA PLANIFICATION DES TRAVAUX DOIT RÉPONDRE À LA LOGIQUE DE CES DÉPLACEMENTS, EN COMMENÇANT PAR LES TRAVAUX D'URGENCE !</p>
--